

NERSAC, le 29 août 2003

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. de Nersac – Rue Ampère
16440 NERSAC
Tél. 05.45.38.64.50. – Télécopie 05.45.38.64.69
Mél : sub16.dr@re-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

EXPLOITATION DE CARRIERE

Dossier présenté par la Société CESAR à
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

Changement d'exploitant de carrières de grès
ferrugineux

Rapport de l'Inspection des Installations classées

Monsieur le préfet nous a transmis pour suite à donner, le 31 juillet et le complément le 1er août 2003, un dossier de demande de changement d'exploitant présenté par la société CESAR, 24340 SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL. En effet, cette entreprise a repris les 3 carrières restantes de grès ferrugineux auparavant exploitées par son concurrent, la société DAM.

Conformément à l'article 23-2 du décret du 21 septembre 1977 modifié, les changements d'exploitant d'installations classées faisant l'objet de garanties financières, doivent être instruits dans les formes prévues à l'article 18 de ce décret, c'est-à-dire par arrêté complémentaire après avis de la commission des carrières.

Les 3 carrières sont les suivantes :

- **COMBIERS**, lieux-dits « Bois de l'Echelle », « Bois du Temple » - Arrêté préfectoral du 4 décembre 2000. Durée : 5 ans ;
- **DIRAC**, lieu-dit « Chez Baudaud » - Arrêté préfectoral du 9 septembre 1999. Durée : 5 ans ;
- **ROUGNAC-GRASSAC**, lieu-dit « La Petite Forêt ». Arrêté préfectoral du 4 décembre 2000.

Par acte du 16 janvier 2003, CESAR a acquis la branche fonds de commerce d'extraction, transformation et commercialisation du grès de Thiviers de la société DAM. La société CESAR ajoute donc 3 sites supplémentaires aux 26 déjà autorisés en Charente et 36 en Dordogne.

CESAR est une filiale à 100 % du groupe international IMERYS, qui a pour activité principale l'extraction et la transformation de minéraux : pigments, matériaux de construction, céramiques et réfractaires. Ce groupe réalise un C.A. de 16 milliards de francs et a un effectif total de 15 000 personnes.

Cette entreprise présente donc de solides capacités techniques et financières.

Elle a obtenu des banques les actes de cautionnements pour ces 3 sites dont les montants sont respectivement de 19 361 €, 19 818 € et 19 361 €.

Nous proposons aux membres de la commission des carrières d'émettre un avis favorable aux 3 projets d'arrêtés complémentaires de changement d'exploitant.